

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de CHARTAINVILLIERS

COMPTE RENDU

Réunion du 4 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a été légalement réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN.

Administrateurs présents : Danielle BENOIST, Guy BOUAZIZ, Françoise GILLES, Dominique LEJEUNE, Giuseppe VOLPE.
Absentes et excusées : Claudie PICHOT, Sylvie SILLY, Sandrine ANEST.

Le Président ouvre la séance à 17h30.

Les administrateurs du CCAS ont adopté à l'unanimité les points inscrits à l'ordre du jour.

- **Approbation du Compte de gestion 2022 : présentation par M. le Président.**

Dépenses de fonctionnement		2 718.10 €
011 – charges à caractère général	2 390.50 €	
012 – charges de personnel	76.00 €	
65 – autres charges de gestion courante	251.60 €	
Recettes de fonctionnement		2 003.17 €
70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 708.17 €	
77 – Produits exceptionnels	295.00 €	
Excédent de fonctionnement reporté de 2021		3 311.29 €
Total recettes		5 314.46 €
Résultat de l'exercice 2022		2 596.36 €

Le Président déclare que les Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des opérations, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le Compte de gestion de l'exercice 2022.

- **Approbation du Compte administratif 2022**

Le Compte administratif est présenté par Mme D. LEJEUNE, nommée Présidente de séance.

Le Président, A. BOUTIN, ayant quitté la salle, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le Compte administratif de l'exercice 2022 qui se résume comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses	2 718.10 €
- Recettes	5 314.46 €
- Résultat de l'exercice	2 596.36 €

- **Affectation du résultat 2022**

Le Président propose de reporter le résultat de fonctionnement 2022 sur le Budget primitif 2023, soit la somme de **2 596.36 €**.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

- **Budget primitif 2023**

Dépenses de fonctionnement		5 666.36 €
011 – charges à caractère général	4 110.00 €	
012 – charges de personnel	80.00 €	
65 – autres charges de gestion courante	1 476.36 €	
Recettes de fonctionnement		3 070.00 €
70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 500.00 €	
74 – Dotations et participations	1 200.00 €	
75 – Autres produits de gestion courante	370.00 €	
Excédent de fonctionnement reporté de 2022		2 596.36 €
Total recettes		5 666.36 €

Mis aux voix, le Budget primitif 2023 présenté par le Président est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

- **Approbation de la fongibilité des crédits**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales, l'article 242 de la loi 2018-1317 du 28/12/2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du Ministre de l'action et des comptes publics du 20/12/2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que le CCAS a adopté par délibération 20022-04 du Conseil d'administration en date du 20 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGT « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **Autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.**
- **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

- **Questions diverses**

Plusieurs informations sont transmises au Conseil d'administration par Mme Dominique LEJEUNE.

- **Couverture santé AXA « Ma santé pour ma commune »** : conditions préférentielles pour les habitants de Chartainvilliers.

Suite à la réunion publique organisée par la mairie en octobre 2022, un bilan a été fait par Mme Delphine GOUGEARD, mandataire AXA qui est satisfaite de la mise en place de cette opération : bons retours du questionnaire, 12 personnes ont été rencontrées et 3 rendez-vous sont en cours.

- **Formation numérique** : organisation de 8 nouvelles sessions pour 10 participants, de mars à mai 2023. Ces derniers sont satisfaits de cette formation animée par M. Eric JEANJEAN.
- **Ateliers SOLIHA** : organisation de 4 ateliers en mars/avril pour les seniors et les personnes en situation de handicap. 8 personnes présentes, qui est le minimum pour le maintien des ateliers malgré une communication élargie aux communes proches de Chartainvilliers.

- **Uniformisation de l'âge des seniors pour bénéficier d'un colis de Noël :**

Le Conseil municipal a décidé d'abaisser l'âge à 65 ans au lieu de 70 ce qui augmente le nombre de personnes et, par conséquent, le budget (environ 1 000 € en plus) d'où la décision d'offrir le colis uniquement aux personnes qui n'auront pas bénéficié du repas ou de la sortie des Carnutes.

Le Conseil d'Administration approuve cette décision.

- **Sortie des Carnutes 2023**

La mairie a décidé de renouer avec ses traditions en organisant tous les 2 ans une sortie d'une journée, celle-ci n'ayant pu avoir lieu ces dernières années en raison de la pandémie.

Mme Dominique LEJEUNE transmet aux membres du Conseil d'Administration les diverses destinations sur lesquelles elle a travaillé, en précisant que la proximité a été privilégiée compte tenu de l'augmentation des prestations, notamment sur les cotations des autocaristes.

Après échanges, les membres du CCAS valident la « Journée dans le Perche » avec visite du Château de Montigny-le-Gannelon le matin, déjeuner sur place dans l'Orangerie et l'après-midi visite du jardin de la Duchaylatière situé à une dizaine de kilomètres. Date prévue : vendredi 22 septembre.

Devis : visite du château et déjeuner 44 €/personne – visite du jardin 11 €/personne avec verre de l'amitié en clôture.

Devis des Cars Simplon : 900 € pris en charge sur le budget de la commune comme les années précédentes. Gratuité à partir de 65 ans. Tarif à déterminer pour les autres participants.

L'ensemble des questions ayant été examiné, le Président lève la séance à 19h.

Alain BOUTIN

Président



DL-15/04/2023

Dominique LEJEUNE

Secrétaire de séance